



LE RADICAL

du XXI^e siècle

L'origine de la République depuis 1881

Au Parti Radical
1 Place Valois
75 001 PARIS

A l'attention de Madame Nathalie DELATTRE, Présidente du Parti Radical.

Chabeuil le 1er Mars 2026

Lettre recommandée du 01.03.2026 avec AR N° 88000112987709W

Dossier réf : Démission de Pierre COUCHON de sa qualité de membre du Parti Radical.

Vos réf : votre courrier du 22.12.2025

Objet : Démission de Pierre COUCHON du Parti Radical suite à votre attaque malveillante contre le journal LE RADICAL.

Pièces jointes : Néant

Copie : Tous publics.

Madame Nathalie DELATTRE, Présidente du parti Radical,

Suite à notre dépôt de marque LE RADICAL, de notre journal, du 13.10.2025 dans les 16,35,38,41, vous avez déposé dans notre dos la même marque dans les classes 35,38,41, quinze jours après nous le 28.10.2025.

Le 7 décembre 2025, comme nous le rappelle Georges PANAGIOTOU, Président PR des Bouches du Rhone, lors du congrès annuel du parti Radical à Paris, tout le monde se réjouissait de la distribution offerte et gratuite du journal le RADICAL, les adhérents heureux et les cadres du parti souriants et vous-même n'en faisiez aucune opposition. Cela est étrange puisque vous aviez déjà déposé avant ce jour, la même marque le 28.10.2025, 11 jours avant. Votre réaction était donc malsaine et sournoise.

Le 13.12.2025, nous découvrons votre dépôt de marque dans notre dos et nous faisons opposition N° OP25-4664 à votre dépôt de marque parasitique.

Le 14.12.2025 le service juridique de la GAULOISE ASSURANCES, vous adressez un courrier de demande de retrait amiable de votre dépôt de marque illégale, puisque postérieure à la notre et non déposée en classe 16 « journaux » Vous ne répondiez pas à ce courrier.

Le 22.12.2025, pour les fêtes de Noel, vous adressiez le courrier d'intimidation punitif à Pierre COUCHON, Président de la fédération PR de la Drôme, pour le suspendre de ses fonctions, alors qu'il avait fais passer le nombre d'adhérents de 3 à 60, dans la Drôme, 3 % des adhérents du parti, en 6 mois. Sans commentaire, suffisamment explicite.

LE RADICAL, marque déposée - www.le-radical.fr - Tel : 04.75.41.50.50 - fax : 04.75.41.41.45

Siège social : Airpark - les Simondins - 175 Impasse de l'Abattoir - Aéroport de Valence - Chabeuil - 26 120 CHABEUIL.

SARL au capital de 30 510.48 Euros entièrement libéré. - Editeur de Presse. - N° TVA : FR52 411306947

N° SIRET : 411 306 947 00028 RCS : Romans 411 306 947

Début janvier vous faisiez croire à René LEUCART, Président PR Moselle et médiateur pour ce litige important, qu'en organisant une rencontre, une solution amiable était possible. Vous vous moquiez de lui puisque, lui comme moi, nous n'avions pas connaissance que, non seulement vous ne souhaitez pas retirer votre dépôt de marque, mais qu'en plus vous attaquiez notre marque le 14.01.2026 auprès de l'INPI. Vous avez voulu gagner du temps, en nous prenant pour des imbéciles.

Le 14.01.2026 vous faisiez une opposition malsaine à l'INPI, N° OP26-0181, dans laquelle vous faite état du dépôt de la marque du 26.05.2021 « parti radical » dans les classes 35,38,41.

Or vous n'avez pas déposé cette marque dans la classe 16 qui revendique « Les journaux »

C'est d'ailleurs pour cela que vous avez entrepris dans notre dos un dépôt de marque « le radical » le 28.10.2025. Mais vous avez encore oublié la classe 16 : les journaux.

Le 23.01.2026, le journal LE RADICAL vous adressez un courrier et dernière une mise en demeure avant assignation.

Le 24.01.2026, nous découvrons votre opposition ubuesque INPI N° OP-26-0181 à notre marque.

Votre dépôt tardif et incomplet dans les classes de produits est donc indéfendable et porte le signe typique du parasitisme malveillant, accompagné d'intimidations malsaines et ridicules sur la personne de Pierre COUCHON, par l'abus de pouvoir de votre présidence.

Le journal, qui a d'ailleurs connu ce type de litige, il y a plusieurs décennies, avec l'un des dirigeants du parti, est toujours parvenu à garder son indépendance.

Le 27.01.2026 nous vous adressions une dernière demande amiable de retrait de votre opposition à notre marque : LE RADICAL.

Le 28 janvier 2026, enfin, l'INPI vous adressait une notification d'irrecevabilité à votre opposition N° OP26-181, clôturant ainsi vos actions stupides et idiotes.

L'INPI a jugé que la marque LE RADICAL appartient donc pour toujours à Pierre COUCHON.

Vu les circonstances de votre attaque personnelle très malsaine, allant à l'encontre des intérêts même du parti radical, veuillez, Madame Nathalie DELATTRE, Présidente du Parti Radical, recevoir ma démission de président de la fédération du parti Radical de la Drôme.

Veuillez, Madame la Présidente, recevoir mes salutations.

Pierre COUCHON,
Gérant du journal LE RADICAL .

